

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems® s'adresse à toute personne désirant compléter sa formation musicale et pédagogique, pour préparer, accompagner ou enrichir une activité de professeur de musique, que ce soit dans un conservatoire, une école de musique, ou à titre indépendant.

Elle prépare à la pratique et à la maîtrise des quatre degrés de la progression pédagogique établie par Edgar Willems allant de l'initiation musicale au solfège vivant.

L'obtention du Diplôme autorise le lauréat à se prévaloir de la maîtrise des bases de la « Méthode Willems® » et marque sa capacité à dispenser des cours dans ces quatre degrés.

LE PROGRAMME

Le programme comprend les chapitres suivants :

a. Pour la musicalité :

- Développement auditif complet (qualités du son, mouvement sonore, intervalles, accords de 3 et 4 sons, agrégats et espace intratonal)
- Sens rythmique et métrique, polyrythmie et polymétrie, mouvement corporel et improvisation rythmique
- Culture vocale, chant, acquisition d'un répertoire de chansons, sens mélodique, improvisation libre, modale, tonale et invention mélodique écrite, direction chorale
- Harmonie pratique vocale et instrumentale à 2, 3 ou 4 voix, cadences harmoniques, improvisation harmonique et inventions écrites. (Le stagiaire doit disposer personnellement d'un piano ou au minimum d'un clavier numérique.)
- Solfège et dictées rythmiques, mélodiques et harmoniques
- Écoute musicale et lecture sur partition d'orchestre.

b. Pour la pédagogie :

- Cours de pédagogie fondamentale, abordant les thèmes relatifs à la musique, l'éducation musicale et instrumentale ainsi que la psychologie de l'enfant en action musicale, sur la base de l'œuvre écrite d'Edgar Willems notamment.
- Observation de leçons pratiques (en direct avec des enfants ou en vidéo), progression pédagogique de l'initiation musicale (premier et deuxième degrés), le pré-solfège et pré-instrumental (troisième degré) jusqu'au solfège vivant (quatrième degré) et aux débuts instrumentaux, cette progression étant éprouvée également sur soi-même
- Dès la 2^{ème} année de formation, travail en commun sur des extraits vidéos de leçons pratiques apportés par les participants et filmés dans le cadre de leur activité avec leurs propres élèves.

LES MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- La formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems® se déroule sur 3 ans sous forme de 7 à 8 week-ends durant l'année scolaire et un stage intensif, soit 115 heures/an en moyenne (selon le module intégré).

- Les cours se déroulent dans des locaux adaptés à la pratique musicale et au mouvement corporel (salles spacieuses, équipées d'instruments de musique – piano, matériel sonore didactique spécifique... - et matériel de reproduction musical et d'enregistrement vidéo).

- Les formateurs qui dispensent les cours sont titulaires du Diplôme Professionnel Didactique Willems® obtenu après au moins 10 années de pratique pédagogique active et à l'issue d'une formation spécifique.

LES MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

- Des feuilles de présence, établies par demi-journée, seront signées par les stagiaires et le(s) formateur(s), justifiant de leur participation à la dite formation.

- À la fin de chaque année, une attestation précisant la nature, les acquis et la durée de la session, sera délivrée à chaque stagiaire.

- Le cursus de formation est jalonné par des évaluations, en fin de module D1 et D2 et les épreuves écrites et orales en fin de module D3 (conduisant au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems®).

(dernière mise à jour – août 2020)